



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 JUIN 2016

Date de la convocation : 13 juin 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Isidro MARTIN (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Jean Jacques EROLES (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire).

Absents avec pouvoir : Monsieur Frédéric BROUARD, pouvoir à Madame Anne Laure FABRE NADLER, Monsieur Hervé GAYRARD, pouvoir à Monsieur Bernard BOURNAZEAU

**DÉLIBÉRATION N°160629_004
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°160629_004 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant la convocation du comité syndical en date du 13 juin 2016 fixant le prochain comité syndical le 29 juin 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 juin 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le vote du Budget Primitif 2015 en date du 11 février 2016,

I – Exposé des motifs

Considérant qu'au regard de l'exécution du Budget Principal, il y a lieu de procéder à un ajustement de la dotation aux amortissements pour + 6 000 euros (opération d'ordre), ainsi qu'à une augmentation du montant des immobilisations à hauteur de + 23 000 euros pour l'activité des services numériques (achat de matériel et projet départemental).

II – Présentation du budget

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 0 euros en section de fonctionnement. Il se présente comme suit :

- En dépenses :
 - Chapitre 011 (charges à caractère général) pour - 23 000 euros,
 - Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour +17 000 euros
 - Chapitre 042 (dotation aux amortissements) pour + 6 000 euros

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de + 23 000 euros en section d'investissement. Il se présente comme suit :

- En dépenses :
 - Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour - 20 000 euros,
 - Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour + 43 000 euros
 -
- En recettes :
 - Chapitre 021 (virement de la section d'investissement) pour + 17 000 euros
 - Chapitre 040 (amortissement des immobilisations) pour + 6 000 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

www.girondenumerique.fr

Syndicat mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°160629_004
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

Affiché le

SLOW

ID : 033-200010049-20160629-20160629_004-DE

- de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 2016 du budget principal selon les conditions visées ci-dessus

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 29 juin 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : DM1 2016 du Budget Principal

www.girondenumerique.fr

Syndicat mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le Le Président,
A Bordeaux, le 29 juin 2016
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTES : Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire
A Bordeaux le 29 juin 2016...

Date de convocation : 13 juin 2016

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le